

Question présentée par la députée :

M<sup>me</sup> Ana Roch

Date de dépôt : 7 octobre 2019

## Question écrite urgente

**Qu'en est-il des droits de superficie ou autres baux alloués aux pétroliers sur la commune de Vernier ?**

Nous sommes tous concernés par la présence des pétroliers sur le territoire de la Ville de Vernier.

Cette présence est liée à des droits de superficie octroyés par l'Etat de Genève aux différents pétroliers.

De fait, nombre de parcelles occupées par les dépôts d'hydrocarbures appartiennent au canton.

Au demeurant, au regard des dispositions de la LIPAD, ces sociétés exercent par délégation une mission de droit public (assurer les stocks d'énergie).

Ma question est la suivante :

*Serait-il possible, en vertu de l'article 2, alinéa 1 de notre constitution cantonale, et des articles 1 et 6 de la LTrans – RS 152.3, d'obtenir une copie des différents documents qui régissent ces accords entre l'Etat de Genève et les pétroliers ? Si d'aventure la réponse devait être négative, je prierais le Conseil d'Etat de bien vouloir la motiver.*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.